

Dans cette province de Québec il n'existe pas même un prétexte spécieux pour maintenir une loi ou une pratique quelconque en désaccord avec nos droits comme citoyens et comme catholiques en matière d'éducation.

Pénétrons-nous seulement de la souveraine importance de réclamer avec calme, mais aussi avec une énergique persévérance, le plein droit que nous avons comme parents chrétiens de diriger nous-mêmes l'éducation de nos enfants ; faisons-nous une idée bien exacte de nos droits, ou plutôt de nos devoirs à ce sujet ; méditons souvent les graves autorités, surtout les incomparables enseignements que nous avons déjà plus d'une fois signalés en citant textuellement des passages de la célèbre lettre de Pie IX à l'archevêque de Fribourg et de la non moins célèbre constitution apostolique *Romanos Pontifices* de Léon XIII ; et nous échapperons sûrement, infailliblement au danger qui nous menace, en échappant à l'influence maçonnique que l'enfer s'efforce systématiquement de nous faire subir aujourd'hui sur le terrain de l'éducation.